

Le cursus adultes

Tout adulte, débutant ou confirmé, est le bienvenu à l'École de musique. Il peut suivre différents types de cursus :

- **La pratique instrumentale individuelle**

Cours hebdomadaire de 30 minutes avec la possibilité d'une pratique instrumentale collective dans les ateliers instrumentaux.

- **La pratique instrumentale collective seule**

La formation musicale de l'élève enfant ou adulte est complétée par :

- l'écoute d'œuvres en concert,
- une formation à la scène (heures musicales, auditions de classe, spectacle de Noël...),
- la participation aux événements culturels de la Ville ou aux projets artistiques et éducatifs de l'École de musique.



Le cursus bacheliers

L'École de musique prépare à l'épreuve orale de l'option musique au baccalauréat, conformément au programme de l'Éducation nationale. La formation théorique est constituée d'une séance collective hebdomadaire de culture musicale de 40 minutes. Elle est ouverte aux élèves de l'École de musique et aux bacheliers non-inscrits en pratique instrumentale.



Inscriptions

Les inscriptions ont lieu au Forum des Associations (sous réserve de places disponibles).

Une liste d'attente est remise à jour à chaque rentrée scolaire et permet d'accueillir de nouveaux élèves tout au long de l'année.

Horaires

Les horaires des cours sont déterminés au moment de l'inscription. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.



L'établissement assure l'accessibilité à l'apprentissage de la musique aux malvoyants, personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

#Infos+

Espace Louis-Armand

142, rue Louis-Armand

École municipale de musique au 01 39 22 36 49

ecole.musique@carrieres-sous-poissy.fr

VILLE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

École municipale de Musique

ESPACE LOUIS-ARMAND



Service communication de Carrières-sous-Poissy - 2023 • 01 39 22 36 00. Ne pas jeter sur la voie publique.



WWW.CARRIERES-SOUS-POISSY.FR



Éditorial

L'épanouissement de l'élève et la musique sont au cœur de l'École municipale de musique et de ses projets.

Lieu d'accueil, d'échanges et de partage, l'École municipale de musique est ouverte à tous les enfants et adultes désireux d'une pratique musicale individuelle ou en groupe, quel que soit leur niveau.

Elle assure la formation du musicien amateur en l'orientant au mieux vers ses préférences, bien entendu, mais également en l'accompagnant vers l'enseignement le plus adapté à l'échelle des écoles et conservatoires du territoire.

Espace d'expression et de création, l'école investit tous les styles musicaux et assure l'accompagnement musical tout au long de la vie du musicien.

Vous trouverez dans ce dépliant toutes les informations relatives à l'offre de l'École municipale de musique de Carrières-sous-Poissy.

L'École municipale de musique fait partie des établissements d'enseignement artistique des Yvelines (Union des Conservatoires et Écoles de Musique des Yvelines). Elle organise l'apprentissage instrumental par cycles. Tous les professeurs sont diplômés pour l'enseignement instrumental.

Instruments & disciplines

Piano classique, piano variété, batterie, guitare classique, guitare électrique, basse, flûte traversière, violon, alto, violoncelle, formation musicale, culture musicale, atelier découverte, musique de chambre, ateliers de variété, improvisation, jazz, techniques d'accompagnement (guitare/chant, piano/chant), ateliers d'invention et de composition, chorale d'enfants.



L'atelier découverte

L'atelier découverte accueille les enfants dès le CP dans des cours collectifs hebdomadaires de 30 minutes qui proposent d'abord aux enfants de découvrir la musique à travers des supports multimédia et grâce aux instruments pratiqués de l'École. À partir du 2^e trimestre, les enfants bénéficient, en plus, de cours individuels de 15 minutes pour les instruments qu'ils choisiront d'essayer afin d'orienter au mieux leur préférence instrumentale.



Le cursus enfants & jeunes

Plusieurs cursus sont proposés suivant l'âge, le niveau et les préférences musicales de chacun avec des parcours diplômants et personnalisés.



La formation de l'élève est constituée de :

La pratique instrumentale

- **Un cours individuel hebdomadaire**
(piano, piano harmonie - jazz - variété - improvisation, flûte traversière, violon, alto, violoncelle, guitare classique, guitare électrique, guitare basse, batterie). Sa durée est déterminée en fonction du niveau de l'élève :
 - 30 minutes pour le cycle I
 - 40 minutes pour le cycle II
 - 60 minutes pour le cycle III
- **Une pratique collective**
Elle complète la formation individuelle (musique d'ensemble, ateliers de composition, de variété, d'invention musicale, chorale...).

La formation musicale

- **Des cours de solfège**
Auxquels s'ajoutent, suivant les niveaux et les années d'apprentissages :
- **Des cours de culture musicale**
- **Des cours de pratique vocale collective**
- **Des cours de théorie**

